

COMPTE RENDU

SEANCE du 17 01 2023

Le dix-sept janvier deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Carla AFONSO DA CRUZ - Julien BARATAUD - Valérie BOUCHAREL - Thierry LANNES - Evelyne LAVENU - Eric LIVET- Jean-François POUMIER - Jean-Marc SIMONEAU - Jean-Pierre VERGNE

Excusés non représentés : Isabelle BAUDRY

Excusés représentés :

M. Thierry LANNES est désigné Secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 janvier 2023

En préambule :

Le conseil municipal visite la cantine de l'école et l'appartement de l'ancienne Poste où ont été réalisés des travaux de rénovation énergétique. Certains conseillers proposent que le bâtiment école soit ouvert aux administrés le temps d'une journée afin qu'ils se rendent compte de l'ampleur des travaux réalisés.

1) Approbation du compte rendu de séance du 06/12/2022

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve le compte-rendu du 06/12/2022.

2) Résultat du concours d'architectes pour le projet de la Boîte en Zinc

A l'issue de la consultation, sept bureaux d'études ont candidaté.

Il est proposé de retenir les trois suivants :

NIEZ LARRAUFIE ARCHITECTES ASSOCIES basé à BORDEAUX Montant 91 800 €	91.37 pts
SARL COSSET ARCHITECTE basée à MALEMORT Montant 86 400 €	90.83 pts
SCP LANGEAU VIGNAL SOUFFRON basée à CORREZE Montant 92 800 €	90.57 pts

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- Garanties professionnelles
- Qualité des références
- Qualité architecturale
- Lettre de motivation
- Prix

Après délibération, le conseil municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention valide ce choix.

3) Modification des statuts de Tulle Agglo : mise en œuvre de la stratégie de transition et transformation énergétique

Les modifications portent sur les **précisions apportées à la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »** suivantes :

- Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique
- Coordination territoriale et soutien technique aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables
- Distribution de chaleur et de froid
- Participation au capital et à la gouvernance des sociétés de production des énergies renouvelables

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve la modification des statuts.

4) Cantine à 1 €

Pour mettre en place la cantine à 1 € dans une commune, il faut 3 tarifs différents dont un à 1 €. Le tarif à 1 € concerne les familles dont le quotient CAF est inférieur à 1000.

Cette année, l'école compte 34 enfants. Le quotient CAF est connu pour 27 d'entre eux. La simulation se fera donc avec ces 27 enfants.

La répartition est la suivante :

- 7 enfants dont les familles ont un coefficient < 1000
- 9 enfants dont les familles ont un coefficient compris entre 1000 et 1300
- 11 enfants dont les familles ont un coefficient > 1300

Nombre de jours de cantine :	36 x 4	=	144
Nombre de repas :	144 x 27	=	3 888
Coût pour la commune :	3 888 x 7	=	27 216 €

Les différents tarifs choisis et ce que cela rapporte à la commune :

- 7 repas à 4 euros (1 euro pour les familles et 3 euros versés par l'Etat) : $144 \times 4 \times 7 = 4\,032 \text{ €}$
- 9 repas à 2,10 euros : $144 \times 2,10 \times 9 = 2\,721,60 \text{ €}$
- 11 repas à 2,60 euros : $144 \times 2,60 \times 11 = 4\,118,40 \text{ €}$

Soit un total de : 10 872 €

S'il y avait le tarif unique à 2,60 euros décidé au dernier conseil :

$3\,888 \times 2,60 = 10\,108,80 \text{ €}$

Soit un total de : 10 108,80 €

Pour information, le reste à charge pour la commune est de 17 000 € environ.

Le tarif à 1 € est mis en place pour 3 ans à partir de mars 2023.

Il faut noter que le remboursement versé par l'Etat intervient 6 mois après.

Il est indiqué qu'il serait souhaitable que soit mise en place une convention avec La Maison Jaquet (prestataire en charge des repas) afin de fixer le tarif du repas sur une durée déterminée.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve la mise en place de la cantine à 1 €.

5) Modification simplifiée du PLU

Le PLU actuel semble trop contraignant. Il complique notamment la réalisation d'extensions, la transformation de bâtiments ruraux en habitations... Toutes ces contraintes empêchent de disposer librement du patrimoine.

La révision totale du PLU serait trop longue et trop chère. Aussi, il est proposé de faire une modification simplifiée. Pour cela, la commune souhaite solliciter les services de l'Etat par le biais de la Direction Départementale des Territoires.

La commission PLU (Jean MOUZAT, Isabelle BAUDRY, Christophe BOURDET, Françoise SERRE, Jean-Marc SIMONEAU) se réunira prochainement.

6) FDEE 19 : convention travaux de rénovation des armoires électriques

La FDEE 19 propose de rénover les 2 armoires électriques, jugées vétustes, à savoir, celle du bourg et celle du lotissement communal.

La participation de la commune à ces travaux est estimée à 982,80 € HT (10 % sur la maîtrise d'œuvre et 10 % sur les travaux) sur le coût total de 9 828 € HT.

La FDEE bénéficie d'une subvention de 80 %.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve les travaux de rénovation.

7) Devis fauchage

Christophe BOURDET présente deux devis pour le fauchage. Le devis de Fabien CERON, le moins disant, est retenu pour un montant de 4 650 € TTC. Il faut noter qu'il s'agit d'une entreprise locale.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve le devis de fauchage.

8) Point sur les futurs emplacements des sites d'apport volontaire

Marcel GUINDRE, Jean-Marc SIMONEAU et Thierry LANNES ont participé à une réunion de terrain avec deux techniciens de Tulle aggro en vue de finaliser les futurs emplacements des sites d'apport volontaires.

Sept emplacements ont été retenus sur les dix initialement proposés.

Tulle aggro reprendra prochainement contact avec la commune afin de finaliser ce choix.

9) Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront, à la Boite en Zinc, le dimanche 22 janvier 2023 à 12h30.

Le devis de la Maison Jaquet est présenté pour un montant de 1 763,30 €.

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions approuve le devis.

10) Fixation du loyer du petit logement du bâtiment ancienne poste

Après délibération, le conseil municipal à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions décide de fixer le montant du loyer mensuel à 430€.

11) Présentation du bulletin municipal 2023

Carla AFONSO DA CRUZ présente une maquette du bulletin municipal 2023 qui sera bientôt terminée après quelques modifications.

12) Questions diverses

Concernant les travaux de rénovation énergétique, il s'agira de :

- Demander un devis à Monsieur VACKIER pour l'entretien du chauffage et pour le remplacement de thermostats ;
- Trouver des pellets à moindre coût (Christophe BOURDET se renseignera sur ce point) ;
- Finir le trottoir autour du bâtiment ;
- Clôturer et niveler le jardin ;
- Mettre un portail en bois et protéger les angles pour la sécurité des moins de quatre ans (recommandation de la PMI).

Concernant le chantier participatif relatif aux chemins ruraux, Julien BARATAUD propose de reporter la prochaine date au 19 février 2023, vu le peu de participants.

Les enfants sont particulièrement motivés pour y participer. Il s'agira d'intéresser également les parents.

Julien BARATAUD attire l'attention du conseil municipal sur un problème récurrent. Le dépassement des seuils autorisés de Chlorure de Vinyle Monomère. La présence de ce produit cancérigène dans les eaux de consommation de la commune de Chanteix est liée aux canalisations en PVC datant d'avant 1980. La seule solution actuellement envisageable est la réalisation de purges régulières du réseau. Cette solution engendre des pertes d'eau et ne peut être envisagée qu'à court terme.

Concernant le Syndicat d'électricité, Jean-Marc SIMONEAU indique que le changement des deux horloges est à envisager. Cela coûterait 17 000 €. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 980 €.

Date du prochain conseil Municipal : 21/02/2023 à 20 h 30.

Séance levée à 23h45.